



**Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne**

## **Termes de référence pour le recrutement d'un consultant pour la réalisation de l'étude sur la « Réconciliation des données nationales et internationales sur des indicateurs des OMD : Sources potentielles des anomalies et mesures réparatrices »**

### **I. Contexte et justification**

La Déclaration du millénaire a contribué à une augmentation de la demande de l'information de qualité dans beaucoup de pays. En Afrique, le suivi et l'évaluation des progrès réalisés ou non vers l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) a non seulement exercé une forte pression sur les systèmes statistiques nationaux (SSN) déjà faibles et vulnérables mais également leur a donnée l'occasion de développer leurs capacités afin de fournir l'information exigée pour le suivi des initiatives de développement.

Le dispositif international mis en place pour collecter et transférer l'information pour le suivi des OMD est une initiative louable et a tenu compte de la coopération entre les dépositaires qui sont les producteurs nationaux, les organismes régionaux et internationaux qui gèrent la base de données globale basée à la Division de statistiques des Nations Unies.

En dépit de cette collaboration entre les pays et les organismes internationaux, beaucoup de défis entravent toujours la capacité de pays à rendre compte du progrès ou de l'absence de progrès vers l'atteinte des OMD. A cet effet, on peut citer le manque des données sur quelques indicateurs, les divergences entre les données produites par les SSN et celles disponibles au niveau des organisations internationales, les divergences sur les questions méthodologiques qui sont les sources des anomalies constatées.

Par ailleurs, plusieurs partenaires au développement de la statistique ont identifié un besoin certain de renforcer des SSN afin d'asseoir un mécanisme durable qui assurera la qualité des données produites et la convergence de vue entre les productions nationales et les informations disponibles au niveau des organisations internationales. Pour ce faire, le Groupe inter agences des Nations unies sur les OMD, a recommandé que les commissions régionales de l'ONU passent en revue la question des anomalies entre les données nationales et internationales.

Pour recenser ces problèmes et d'autres, il est important de faire une revue des indicateurs disponibles au niveau des SSN et ceux au niveau des bases de données internationales afin d'identifier les sources des anomalies.

Dans sa mission de renforcement des capacités techniques de ses États membres et des institutions d'intégration sous-régionale, AFRISTAT a inscrit dans son programme de travail à moyen terme (2006-2010) un appui aux États membres pour le développement des systèmes d'information pour la conception, la mise en œuvre, et le suivi et l'évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté ainsi que des Objectifs du Millénaire pour le Développement

Dans ce cadre, AFRISTAT compte conduire une étude pour examiner les données utilisées pour chaque indicateur des OMD au niveau national et les comparer à l'information disponible dans la base de données globale des OMD au niveau international. Cette étude devra permettre d'identifier les sources potentielles des incohérences entre les informations collectées et de proposer des mesures réparatrices pour la conciliation des indicateurs nationaux et des données internationales sur les OMD.

Cette étude contribuera à mettre en place un mécanisme pour assurer la cohérence de données produites par les agences internationales par rapport aux données nationales.

## **II. Objectifs**

L'objectif de cette étude est de procéder à un examen des données disponibles pour renseigner chaque indicateur des OMD au niveau national et les comparer à celles disponibles dans la base de données globale des OMD.

De façon spécifique, il s'agira :

- d'analyser et comparer les données sur les indicateurs des OMD utilisées pour produire les rapports nationaux et les rapports internationaux sur les OMD ;
- d'identifier les sources potentielles des incohérences entre les informations collectées et proposer des mesures réparatrices pour la conciliation des indicateurs nationaux et des données internationales sur les OMD ;
- d'identifier les domaines où un renforcement des capacités et une formation en particulier est nécessaire et donner des orientations sur des méthodologies plus appropriées pour estimer les indicateurs ;
- d'identifier les thèmes où les données ne sont pas produites pour causes de déficits de ressources.

## **III. Résultats attendus**

Un rapport portant sur « Réconciliation des données nationales et internationales sur des indicateurs des OMD : Sources potentielles des anomalies et mesures réparatrices » est produit et validé au cours d'un atelier national.

## **IV. Tâches du consultant**

Sous l'autorité du Directeur Général d'AFRISTAT, le consultant a pour tâches :

- d'analyser le dispositif national et international de production et de diffusion des indicateurs OMD et de décrire les faiblesses et les limites de ces dispositifs de production et de diffusion de données ;
- d'analyser les écarts entre les valeurs nationales et internationales des indicateurs, d'identifier les sources et les causes potentielles de ces écarts et de proposer des mesures réparatrices ;
- de décrire les sources de production des données en insistant sur les forces et faiblesse de celles-ci ;
- d'identifier les domaines de renforcement de capacité nécessaires, en particulier sur l'utilisation des méthodologies d'estimation des indicateurs ;
- de proposer les manières d'améliorer la comparabilité de données ;
- de présenter le rapport au cours d'un atelier de validation.

Le consultant aura une séance briefing avec la Direction générale et les experts d'AFRISTAT au cours de laquelle il présentera son plan de travail. Durant sa consultation, il travaillera en étroite collaboration avec le Consultant de Long Terme en statistiques sociales.

## **V. Format des rapports**

Tous les rapports, notes et comptes-rendus élaborés par le consultant sont rédigés en langue française. Les documents à déposer sont en formats papier et en formats électroniques en Word, Excel ou Powerpoint.

## VI. Lieu et durée de la mission

Lieu : Cotonou (Bénin).

Durée de la consultation : La consultation s'étale sur un mois pour une prestation soit 24 jours ouvrables de travail effectif y compris 2 missions sur le site de travail ; la première au lancement et la seconde à la fin pour restitution et validation au cours d'un séminaire/atelier.

## VII. Qualifications du consultant

Le consultant doit :

- être ressortissant de l'un des Etats membres de la BAD ;
- être titulaire d'un diplôme d'ingénieur statisticien, de démographe ou d'un diplôme équivalent ;
- avoir au minimum 7 années d'expérience professionnelle dans le domaine de la statistique et avoir une expérience pratique dans l'élaboration et la production des statistiques sociales ;
- avoir une grande expérience dans l'analyse statistique, une bonne connaissance du système de production des statistiques sociales ;
- avoir des aptitudes à communiquer, à conduire des réunions et à animer des ateliers et séminaires de formation. Il doit être à même de travailler sous pression ;
- avoir une excellente connaissance des OMD rapportant le mécanisme au pays aussi bien que les niveaux internationaux ;
- avoir une connaissance parfaite du français (oral et écrit), et des aptitudes à travailler en anglais.

## VIII. Composition du dossier de candidature

- une lettre de motivation adressée au Directeur Général d'AFRISTAT (2 pages maximum) comportant les prétentions financières de l'intéressé ;
- un curriculum vitae faisant ressortir la qualification et l'expérience professionnelle de l'intéressé ainsi que les références trois (03) personnes pouvant attester de la compétence du candidat ;
- une note de compréhension des présents termes de référence (2 pages au maximum avec la police Arial 10).

### **Dépôt et date limite de réception des dossiers :**

Le dossier de candidature doit parvenir à Monsieur le Directeur Général d'AFRISTAT au plus tard le **Vendredi 20 août 2010 à 12 heures (TU)** à l'adresse suivante :

BP E1600 BAMAKO (Mali)

Télécopie : + (223) 20 21 11 40

Adresse électronique: [afriat@afriat.org](mailto:afristat@afriat.org)

Il est conseillé de faire parvenir une copie du dossier par courrier électronique et l'original du dossier par voie postale.